

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3224

18 décembre 2013

### SOMMAIRE

Alloy Market S.A. ....	154752	Management Tower Europe S.à r.l. ....	154709
Am Bonneshof S.à r.l. ....	154747	MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l. ....	154739
AMR Immobilier S.à r.l. ....	154728	Métal Constructions S.A. ....	154710
Analystes Assureurs Associés Lux SA ...	154727	Metropolitan Architecture Research Studio S. à r. l. ....	154710
Atequa s.à r.l. ....	154716	Multisegmentos (Lux) S. à r.l. ....	154707
Aventura Finance S.A. ....	154730	Mutualité d'Assistance aux Commerçants ....	154708
Cameron Lux BRL Sàrl ....	154742	Newan S.A. ....	154741
Chrystal Blue S.A. ....	154711	New Old Brewery S.A. ....	154708
C.P.C. SA ....	154731	NIERLE Media A.G. ....	154744
Faccino SA ....	154706	Office Center Online ....	154708
Fepar ....	154707	Onesubsea Lux BRL Sàrl ....	154742
Fepar ....	154707	Opexia PSF S.A. ....	154723
Fernand Kieffer et Cie s.à r.l. ....	154737	OSCAR Lux TopCo S.à r.l. ....	154714
Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. .	154706	PAGE, Pura Arte - Groupe Europe Sàrl ....	154708
Fortum L.A.M. SNC ....	154706	Pfizer Holdings North America Sàrl ....	154709
General Logistics Systems Belgium SA - Succursale de Luxembourg ....	154707	Pioneer Surgical Technology Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	154709
Gespart S.A. ....	154706	Polygon Investments S.à r.l. ....	154709
Global Import S.A. ....	154712	Presidential Nursing Homes Holdings II ....	154745
Great German Nursing Homes B ....	154745	Presidential Properties II ....	154749
Great German Nursing Homes C ....	154749	PS Consulting S.A. ....	154752
JES IT & Media Solutions S.à r.l. ....	154713	Reluxco International S.A. ....	154752
La Gazelle d'Or ....	154719	Renov-All Sàrl ....	154752
Land Immo S.A. ....	154750	SGBT Asset Based Funding S.A. ....	154717
Lider S.à r.l. ....	154710	Société Commerciale Inter Industrie Européenne et Compagnie de Diffusion Luxembourgeoise S.à r.l. ....	154725
Lille Storm SPF S.A. ....	154710	Tangle S.à r.l. ....	154724
Linisi s.à r.l. ....	154738		
Little Smets ....	154707		
Loca-Nord ....	154710		
LP Bidco S.A. ....	154721		
LP Parent S.C.A. ....	154733		
LP, SA ....	154735		

**Faccino SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2536 Luxembourg, 3, rue Sigefroi.  
R.C.S. Luxembourg B 148.613.

—  
*Extrait du Procès-Verbal des décisions de l'actionnaire unique prise le 15/09/2013*

*Troisième résolution:*

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la société FACCINO S.A. de son adresse actuelle au 3, rue Sigefroi, L-2536 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FACCINO S.A  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013163472/14.

(130200005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Fortum L.A.M. SNC, Société en nom collectif.**

**Capital social: EUR 12.020.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 147.406.

—  
- Il est à noter que l'adresse de l'actionnaire de la Société Fortum Holding BV se trouve désormais à Claudius Prinsenlaan 128,4818 CP Breda (Pays-Bas).

- Il est à noter que le pays où l'actionnaire de la Société Fortum AMCO AB réside est bien la Suède.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

*Pour la société*  
TMF Luxembourg S.A.  
Signatures  
*Domiciliaire*

Référence de publication: 2013163466/16.

(130199450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Gespart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 94.968.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163509/10.

(130199795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 90.331.

—  
*Extrait du Procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Foetz, le 22 novembre 2013*

Le Conseil d'Administration de la société FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE SA inscrite au RC sous le numéro B90.331, réuni au siège de la prédite société le 22 novembre 2013, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue.

Pour extrait conforme,  
Le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163487/14.

(130199721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Fepar, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 105.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163480/10.

(130199836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Fepar, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 9, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 105.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163481/10.

(130199837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**General Logistics Systems Belgium SA - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4950 Bascharage, 2, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.904.

Luc De Schrijver, Directeur Général de la société General Logistics Systems Belgium S.A. Succursale de Luxembourg (B102904) qui est une succursale de General Logistics Systems Belgium S.A., ayant son siège au Boulevard Industriel, 14 - 1070 Anderlecht - General Logistics Systems Belgium S.A. (479.101.608 RPR (Bruxelles) -TVA BE 0479.101.608) déclare que le siège de la succursale est déplacée de Sandweiler, Z.I. "Rolach" Halle 9, L -5280 Sandweiler vers Avenue de Luxembourg, 2 à 4950 Bascharage et ceci à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Fait à Bruxelles, le 5 novembre 2013.

Luc De Schrijver

Directeur Général

Référence de publication: 2013163506/16.

(130199425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Little Smets, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.325.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163665/9.

(130200014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Multisegmentos (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163721/9.

(130199574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**PAGE, Pura Arte - Groupe Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 176.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2013163719/14.

(130199807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Mutualité d'Assistance aux Commerçants, Société Coopérative.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 19.736.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013163722/12.

(130200083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**New Old Brewery S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.424.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Novembre 2013.

New Old Brewery S.A.  
Paul Galliver  
Director

Référence de publication: 2013163723/14.

(130199679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**OCO, Office Center Online, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7315 Steinsel, 21, rue de l'École.  
R.C.S. Luxembourg B 117.068.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013163747/14.

(130200299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Pioneer Surgical Technology Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013163758/14.

(130200266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Polygon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.030,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Matthijs BOGERS

*Gérant A*

Référence de publication: 2013163760/12.

(130200264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Pfizer Holdings North America Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.649.

EXTRAIT

Il convient de modifier le nom de l'associé de la Société; WYETH AYERST INTERNATIONAL INC, suite à la fusion en date du 30 novembre 2012 avec la Société PAH WA LLC et en date du 30 janvier 2013 le nom de la société a été convertie en WYETH AYERST INTERNATIONAL LLC, une société (Limited Liability Partnership) enregistré au Registre de Commerce du Delaware sous le numéro 5114655, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington DE 19801, Etats-Unis D'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163778/15.

(130199119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Management Tower Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.750,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.267.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013163681/13.

(130200124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Lille Storm SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.774.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/11/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013163663/12.

(130200034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Lider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.636.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163662/10.

(130199559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Loca-Nord, Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.140.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013163666/10.

(130199549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Métal Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 92.182.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 22/11/2013.

METAL CONSTRUCTIONS S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2013163713/12.

(130199272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Metropolitan Architecture Research Studio S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 3, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 150.561.

—  
Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163714/10.

(130199220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

**Chrystal Blue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.333.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société CHRYSTAL BLUE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 23 décembre 2005 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 915 du 10 mai 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 114333.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination de LOZANO S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 310 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

LOZANO S.A., ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50<sup>th</sup> Street, 16<sup>th</sup> Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, République de Panama, inscrite au "Registro Público de Panamá" sous le numéro 269228.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

154712

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: U. CERASI, C. GRUNDHEBER, M. MANFREDI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 octobre 2013. Relation: RED/2013/1822. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013155231/67.

(130190468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Global Import S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.729.

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLOBAL IMPORT S.A." (en liquidation), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.729 (la "Société"), constituée suivant un acte notarié en date du 5 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 705 du 8 juillet 2004 et mise en liquidation suivant acte reçu suivant acte reçu pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1318 du 29 mai 2008.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François GEORGES, administrateur de sociétés, demeurant au 34A boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nellie ESPARZA, avocate, demeurant au 34A boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine LECAS, employée privée, demeurant au 34A boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Etablissement du siège de la Société au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Nomination d'un liquidateur.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'établir le siège social de la Société au L-1330 Luxembourg, 34A boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer la société à responsabilité limitée Georges & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.572, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevées, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, N. ESPARZA, C. LECAS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2013. LAC/2013/49222. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155343/65.

(130190634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**JES IT & Media Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 138.446.

—  
AUFÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn.

Den vierten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Jörg WRHEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54293 Trier, Ringstrasse,1.
- 2.- Herr Edgar KRÄMER, Friseurmeister, wohnhaft in D-54338 Schweich, Kellersgarten 6.
- 3.- Herr Steffen RAU, Kaufmann, wohnhaft in D-55543 Bad Kreuznach, Emil-Jacob-Weg 9.

Welche Kompargenten hier vertreten sind durch Herrn Ralf Peter GREGORI, Buchhalter, beruflich ansässig in L-6776 Grevenmacher, 10, an de Längten, aufgrund von drei Vollmachten unter Privatschrift vom 18. Oktober 2013.

welche Vollmachten, von dem Bevollmächtigten der Kompargenten, und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Kompargenten, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Kompargenten, vertreten wie vorerwähnt, die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung JES IT & Media Solutions S.à r.l., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 33, op der Heckmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 138.446 (NIN 2008 2417 339) sind.

II.- Dass die Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 8. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1365 vom 4. Juni 2008.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), beläuft, eingeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Jörg WRHEL, vorgeannt, vierundzwanzig Anteile . . . . .	24
2.- Herr Edgar KRÄMER, vorgeannt, achtunddreissig Anteile . . . . .	38
3.- Herr Steffen RAU, vorgeannt, achtunddreissig Anteile . . . . .	38
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft JES IT & Media Solutions S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklären die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft JES IT & Media Solutions S.à r.l. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklären die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, handelnd soweit als notwendig als Liquidatoren der Gesellschaft, dass:

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft JES IT & Media Solutions S.à r.l. beglichen wurden, und dass sie persönlich für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haften sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;
- die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;
- dem alleinigen Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;
- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: L-6783 Grevenmacher, 33, op der Heckmill;

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben

Gezeichnet: R. P. GREGORI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2045. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 8. November 2013.

Référence de publication: 2013155414/57.

(130190520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

### **OSCAR Lux TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 474.230,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.387.

Im Jahr zweitausendunddreizehn, den vierten Oktober, um 10.00 Uhr,

vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

wurde ein Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteiligners der OSCAR Lux TopCo S.à r.l. gefasst, eine in Luxemburg eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet am 6. Mai 2013 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen vom unterzeichneten Notar, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 177387 (die Gesellschaft).

Der alleinige Anteilseigner, OSCAR International SCS, SICAF-FIS, eine Investmentgesellschaft mit fixem Kapital nach dem Rechtsrahmen der spezialisierten Investmentfonds (société d'investissement à capital fixe - fonds d'investissement spécialisé - SICAF-FIS) nach dem luxemburgischen Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner jeweils gültigen Fassung (das Gesetz von 2007) in der Rechtsform einer luxemburgischen Kommanditgesellschaft (société en commandite simple - SCS) nach dem luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer RCS B 177409, vertreten durch ihren Komplementär, die OSCAR Verwaltung International S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 177389 (der alleinige Anteilseigner) wird vertreten durch Frau Elke DOSCH, Geschäftsführerin von PATRIZIA Real Estate Investment Management S.à r.l, mit Berufsanschrift in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der alleinige Anteilseigner hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von vierhundert-vierundzwanzigtausendachtundachtzig Euro (424.880,- EUR), eingeteilt in zweiundvierzigtausendvierhundertachtundachtzig (42.488) Anteile zu je zehn Euro (10,-EUR), die in ihrer Gesamtheit von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilseigner gehalten werden, vertreten ist, kann ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse befunden werden.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten.
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um neunundvierzigtausenddreihundertfünfzig Euro (49.350,- EUR) indem viertausendneunhundertfünfunddreißig (4.935) gleichwertige Anteile, die einen Nennwert von jeweils zehn Euro (10,- EUR) haben, ausgegeben werden.
3. Durchführung der unter Punkt 2. beschriebenen Kapitalerhöhung durch Zeichnung und Einzahlung.
4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft gemäß der durchgeführten Kapitalerhöhung.
5. Abänderung des Anteilsregisters der Gesellschaft und Erteilung entsprechender Vollmachten an jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, im Namen der Gesellschaft die Eintragung der neu ausgegebenen Anteile in das Anteilsregister vorzunehmen.

III. Sodann fasst der alleinige Anteilseigner folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Anteilseigner beschließt, da die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals in der Versammlung vertreten ist, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten; der alleinige Anteilseigner betrachtet sich als rechtmäßig einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Der alleinige Anteilseigner beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von neunundvierzigtausenddreihundertfünfzig Euro (49.350,-EUR) zu erhöhen, um so das Gesellschaftskapital von bislang vierhundertvierund-zwanzigtausendachtundachtzig Euro (424.880,- EUR) auf vierhundertvierund-siebzigttausendzweihundertdreißig Euro (474.230,- EUR) aufzustocken, indem viertausendneunhundertfünfunddreißig (4.935) gleichwertige Anteile, die einen Nennwert von jeweils zehn Euro (10,- EUR) haben, ausgegeben werden.

#### *Dritter Beschluss*

Der alleinige Anteilseigner stimmt der nun folgenden Zeichnung und Einzahlung der viertausendneunhundertfünfunddreißig (4.935) neu ausgegebenen Anteile in folgendem Umfang zu:

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Der alleinige Anteilseigner, vertreten durch Frau Elke DOSCH, vorgeannt, aufgrund der vorerwähnten Vollmacht, erklärt hiermit, (i) viertausendneunhundert-fünfunddreißig (4.935) neu ausgegebene Anteile der Gesellschaft mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (10,- EUR) zu zeichnen und (ii) diese in Höhe von neunundvierzigtausenddreihundert-fünfzig Euro (49.350,- EUR) voll einzuzahlen.

Die Einzahlung wird in voller Höhe von neunundvierzigtausend-dreihundertfünfzig Euro (49.350,- EUR) dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft zugewiesen.

Damit hält der alleinige Anteilseigner die gesamten siebenundvierzigtausend-vierhundertdreiundzwanzig (47.423) Anteile der Gesellschaft.

#### *Vierter Beschluss*

Der alleinige Anteilseigner beschließt, Artikel 5 der Satzung gemäß der soeben durchgeführten Kapitalerhöhung abzuändern und Artikel 5 nunmehr folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf vierhundertvierundsiebzigttausend-zweihundertdreißig Euro (474.230,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in Anteile mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR)."

#### *Fünfter Beschluss*

Der alleinige Anteilseigner beschließt, das Anteilsregister der Gesellschaft gemäß der im zweiten Beschluss durchgeführten Kapitalerhöhung zu ändern und jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ermächtigen, in Einzelvertretung mit seiner alleinigen Unterschrift im Namen der Gesellschaft die durch den zweiten Beschluss erforderlich gewordenen Änderungen im Anteilsregister der Gesellschaft vorzunehmen.

154716

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise tausendfünzig Euro (1.050,-EUR).

WORÜBER PROTOKOLL in Luxemburg, an dem eingangs bezeichneten Tag, aufgenommen wird.

Die vorliegende Urkunde wurde sodann der Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen und von ihr und Uns, dem unterzeichneten Notar, unterschrieben.

Signé: E. DOSCH, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2013. LAC/2013/45381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154897/89.

(130189677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**Atequa s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 128.360.

L'an deux mil treize, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée ATEQUA s.à r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8010 Strassen, 148 route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128.360,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 18 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1.470 du 17 juillet 2007, page 70.557, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2.372 du 5 octobre

Ont comparu:

1) Monsieur Claude JONNIAUX, employé privé, né le 23 août 1963 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant à B-7861 Lessines, 19, rue Trieu;

2) Monsieur Daniel DELGOFFE, professeur, né le 28 mars 1977 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-5650 Walcourt, 17, rue Mistraubu;

3) Monsieur Manuel DELGOFFE, employé privé, né le 28 mars 1977 à Charleroi (Belgique), demeurant à F-55600 Juvigny-sur-Loison, 1 rue Haute.

les sub 1) et 2) sont représentés par Monsieur Manuel DELGOFFE, préqualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des 100 parts sociales de la société.

Les associés uniques préqualifiés ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8080 Bertrange, 1 rue Pletzer.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège social de la société est établi dans la commune de Bertrange.»

*Troisième résolution*

Les associés uniques décident de faire une ajoute à l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la vente, le dépannage et l'installation de matériel informatique, technologique, paramédical et esthétique.

Elle a encore pour objet la publicité internet et autres médias ainsi que la promotion.

La société effectue de missions de conseil et d'audit en matière de sécurité sur les bateaux ainsi que de la protection de ces derniers.

La société peut, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou même occasionnellement pour compte de tiers, offrir, promouvoir, coordonner, assurer, gérer et organiser:

- des services rentrant dans le domaine de «personal fitness training» au sens le plus large,
- le commerce d'articles et accessoires de sport et de fitness,
- l'organisation de séminaires, stages et cours tant particuliers que collectifs, au siège de la société ou en tout autre endroit au Luxembourg comme à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter ainsi qu'à la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «société de participations financières.»»

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: M. DELGOFFE K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14027. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155168/74.

(130190606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

---

#### **SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry Bodson, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme SGBT Asset Based Funding S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, constituée en date du 13 novembre 2008 suivant acte d'approbation de scission de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 février 2009 numéro 257, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société datées du 7 août 2013 et du 23 septembre 2013.

Une copie des procès-verbaux de ces réunions, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de SGBT Asset Based Funding S.A., est fixé à deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-).

II. Le capital social émis de la Société est fixé à trente deux mille neuf cents Euros (EUR 32.900,-) représenté par trois cent vingt-neuf (329) actions sans désignation de valeur nominale.

III. L'alinéa 7 et suivants de l'article 5 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la société est fixé à deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-) divisé en vingt millions (20.000.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé, conformément aux termes et conditions de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances, ou de toute autre manière; (ii) émettre des obligations convertibles et/ou des bons de souscriptions d'actions; (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles ou des instruments accordant des droits de souscription et/ou aux droits de conversion; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte créant le capital autorisé au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par la loi, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le conseil d'administration.»

IV. Par résolutions adoptées le 7 août 2013, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé pour le porter d'un montant de TRENTE-DEUX MILLE NEUF CENTS EUROS (32.900,- EUR) à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33.000,- EUR), par l'émission de une (1) action nouvelle sans valeur nominale et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

V. L'action nouvelle a été entièrement libérée par la conversion de 396.318 obligations convertibles émises par la Société le 3 février 2011 et détenues par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le surplus est affecté à un compte prime d'émission, soit un montant de EUR 41.934.752,04 (quarante et un millions neuf cent trente-quatre mille sept cent cinquante-deux euros et quatre centimes).

L'existence et la valeur de cet apport ont été certifiées au notaire.

VI. Par résolutions adoptées le 23 septembre 2013, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (33.000,- EUR) à TRENTE-TROIS MILLE CENT EUROS (33.100,- EUR), par l'émission de une (1) action nouvelle sans valeur nominale et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

VII. L'action nouvelle a été entièrement libérée par la conversion de 1.000.000 d'obligations convertibles émises par la Société le 27 septembre 2010 et détenues par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le surplus est affecté à un compte prime d'émission, soit un montant de EUR 103.306.233,33 (cent trois millions trois cent six mille deux cent trente-trois euros trente-trois centimes).

L'existence et la valeur de cet apport ont été certifiées au notaire.

VIII. Suite aux augmentations de capital mentionnées ci-dessus, l'article 5, 1<sup>ère</sup> phrase des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social souscrit s'élève à EUR 33.100,- (trente-trois mille cent euros) représenté par 331 (trois cent trente et une) actions sans valeur nominale.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à environ EUR 12.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. BODSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48665. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155009/86.

(130189640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

### **La Gazelle d'Or, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 177.764.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT-NEUF OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «La Gazelle d'Or», avec siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés la section B sous le numéro 177764, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 mai 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1791 du 25 juillet 2013 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc WITTNER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Delphine RODRIGUES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine RODRIGUES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 24.805,- (vingt-quatre mille huit cent cinq euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros) à EUR 124.805,- (cent vingt-quatre mille huit cent cinq euros) par l'émission de 24.805 (vingt- quatre mille huit cent cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, chaque part accompagnée d'une prime d'émission de EUR 14,40 (quatorze euros et quarante cents), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer moyennant un apport en nature comme décrit ci-après d'un montant global de trois cent quatre- vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 381.997,-).

2. Approbation de la souscription des parts sociales nouvelles comme suit:

M. Louis BOUSQUET .....	7.922 parts sociales
SFIM .....	6.493 parts sociales
Guinarta .....	10.390 parts sociales

et de la libération desdites parts sociales moyennant apports en nature de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles que les apporteurs détiennent à l'encontre de la société; renonciation par les autres associés au droit de souscription préférentiel.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à EUR 124.805,- (cent vingt-quatre mille huit cent cinq euros), représenté par 124.805 parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

4. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 24.805,- (vingt-quatre mille huit cent cinq euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros) à EUR 124.805,- (cent vingt-quatre mille huit cent cinq euros) par l'émission de 24.805 (vingt-quatre mille huit cent cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, chaque part accompagnée d'une prime d'émission de EUR 14,40 (quatorze euros et quarante cents), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer moyennant un apport en nature comme décrit ci-après d'un montant global de trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 381.997,-).

*Deuxième résolution*

Les autres associés ayant renoncé au droit préférentiel de souscription, l'assemblée décide d'approuver la souscription de toutes les 24.805 (vingt-quatre mille huit cent cinq) parts sociales nouvelles et leur libération intégrale par des apports en nature décrits ci-après comme suit:

*Intervention des apporteurs - Souscription - Libération*

1. Intervient ensuite aux présentes Monsieur Louis BOUSQUET, né le 29 juillet 1921 à Montauban (France), demeurant au 5, rue Anatole de la Forge, F-75017 Paris (l'«Apporteur 1»), ici représentée par Monsieur Luc WITTNER, prénommé, agissant en vertu d'une procuration dont mention ci-avant,

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les sept mille neuf cent vingt-deux (7.922) nouvelles parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible s'élevant à au moins cent vingt-et-un mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros quatre-vingts cents (EUR 121.998,80,-) (l'«Apport 1»);

2. Intervient ensuite aux présentes SFIM, une société anonyme de droit français ayant son siège social au 6, allée Jean Jullien, F-92410 Ville d'Avray, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 562 075 903 (l'«Apporteur 2»), ici représentée par Monsieur Luc WITTNER, prénommé, agissant en vertu d'une procuration dont mention ci-avant,

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les six mille quatre cent quatre-vingt-treize (6.493) nouvelles parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible s'élevant à au moins quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze euros vingt cents (EUR 99.992,20,-) (l'«Apport 2»);

3. Intervient ensuite aux présentes Guinarta, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 177.042 (l'«Apporteur 3»), ici représentée par Monsieur Luc WITTNER, prénommé, agissant en vertu d'une procuration dont mention ci-avant,

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les dix mille trois cent quatre-vingts (10.390) nouvelles parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible s'élevant à au moins cent soixante mille six euros (EUR 160.006,-) (l'«Apport 3»);

ci-après ensemble les «Apporteurs» ou les «Apports».

Preuve de la détention et de la valeur des créances détenues sur les sociétés susmentionnés a été donnée au notaire instrumentant au moyen de pièces justificatives.

*Intervention du Conseil de Gérance*

Le Conseil de Gérance de la Société accepte, au moyen d'une déclaration, la description des apports en nature, leur évaluation globale à au moins trois cent quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 381.997,-) et confirme la validité des souscriptions et libérations.

Cette déclaration, signée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à EUR 124.805,- (cent vingt-quatre mille huit cent cinq euros), représenté par 124.805 parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. WITTNER, D. RODRIGUES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 octobre 2013. Relation: RED/2013/1828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013155430/110.

(130190463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**LP Bidco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.635.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named LP BIDCO S.A., with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A avenue J.F. Kennedy registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 157635.

The aforesaid company was incorporated by deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on December 10, 2010, published in the Mémorial C number 353 on February 22, 2011, the articles of incorporation have never been amended.

The meeting is chaired by Sébastien Rimlinger with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, employee with professional address in Luxembourg.

The bureau establishes the attendance list, that, after having been signed ne varietur by the shareholders presents or represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present deed to be submitted to the registration procedure.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. according to the attendance list, all the shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, are presents or represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up the company on voluntary liquidation;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers
3. Discharge to the Directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The General Meeting of the shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

*Second resolution*

The general meeting decides to appoint as liquidator General Atlantic Coöperatief U.A., having its registered office at Herikerbergweg 152, NL-1101 CM Amsterdam Zuidoost (The Netherlands) registered with the Trade Register of Amsterdam with number 34278003.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

*Third resolution*

The meeting gives discharge to the directors and the statutory auditor for their mandates until today.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

**Suit la version française:**

L'an deux mille treize le trente septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée LP Bidco S.A. ayant son siège social à L-1855 Luxembourg 46A avenue J.F. Kennedy, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg à la section B sous le numéro 157635.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 353 du 22 février 2011 et ses statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Sébastien Rimlinger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Flora Gibert ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur, la société General Atlantic Coöperatief U.A., ayant son siège social à Herikerbergweg 152, NL-1101 CM Amsterdam Zuidoost (Pays Bas) immatriculée au Registre du commerce d'Amsterdam sous le numéro 34278003.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: S.RIMLINGER, F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44685. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013155465/105.

(130190523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

### **Opexia PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.508.

L'an deux mille treize, le onze octobre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Opexia PSF S.A., ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.508, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1222 du 7 juin 2011 (la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 873 du 12 avril 2013.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Pim Aelbers, employé privé, L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

Le président désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Lebeau, directeur, L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million soixante mille euros (EUR 1.060.000,-) à un million cent soixante mille euros (EUR 1.160.000,-) par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts;

3. Approbation de toutes déclarations afférentes aux frais et honoraires liées à l'augmentation de capital de Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million soixante mille euros (EUR 1.060.000,-) représenté par dix mille six cents (10.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant d'un million cent soixante mille euros (EUR 1.160.000,-) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

### *Souscription et Libération*

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les mille (1.000) nouvelles actions de la Société sont souscrites par NGR Consulting S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 38, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.357,

ici représentée par Monsieur Emmanuel Lebeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 octobre 2013, laquelle restera annexée aux présentes.

Toutes les actions sont intégralement libérées en espèces pour un montant total de cent mille euros (EUR 100.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.160.000 (un million cent soixante mille euros) divisé en 11.600 (onze mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.»

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale approuve toutes déclarations faites aux présentes et afférentes aux frais et honoraires liées à l'augmentation du capital social de la Société.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AELBERS, C. GESCHWIND, E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2013. LAC/2013 /46900. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155538/79.

(130190134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

### **Tangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 36, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 101.841.

### **AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausenddreizehn, den neunundzwanzigsten Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

#### **IST ERSCHIENEN:**

Herr Thomas ROESSLER, Diplom-Mathematiker, geboren in Köln, (Bundesrepublik Deutschland), am 15. Mai 1975, wohnhaft in L-6720 Grevenmacher, 36, rue de l'Eglise,

hier vertreten durch Herrn Romain WAGNER, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon, (der „Bevollmächtigte“), auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Kompotent, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Tangle S.à r.l.“, mit Sitz in L-6720 Grevenmacher, 36, rue de l'Eglise, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 101841, (hiernach die „Gesellschaft“), ist ursprünglich gegründet worden unter der Bezeichnung „Pyroconsult s.à r.l.“, gemäß Urkunde

aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 12. Juli 2004, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,, Nummer 964 vom 28. September 2004,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Jean SECKLER, am 22. September 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,, Nummer 1261 vom 9. Dezember 2004, enthaltend die Annahme durch die Gesellschaft ihrer jetzigen Bezeichnung;

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), dargestellt durch hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je einhundert Euro (100,- EUR);

III. Der Komparent ist Inhaber sämtlicher Anteile der Gesellschaft;

IV. Der Komparent, als Alleingesellschafter (der „Alleingesellschafter“) beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen;

V. Der Alleingesellschafter erklärt, dass er die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass er genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

VI. Der Alleingesellschafter, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den Alleingesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt;

VII. Der Alleingesellschafter erklärt ausdrücklich auf die Ernennung eines Prüfungskommissars zu verzichten;

VIII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten;

IX. Der Alleingesellschafter erteilt hiermit dem Geschäftsführer volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag;

X. Die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während der gesetzlichen Mindestdauer von fünf Jahren in den Büroräumlichkeiten der Gesellschaft „Benoy Kartheiser Management S.à r.l.“, abgekürzt „BKM“, in L-1140 Luxemburg, 47, route d’Arlon, aufbewahrt.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft „Tangle S.à r.l.“ aufgelöst worden ist.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, qualitate qua, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: R. WAGNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2013. LAC/2013/49686. . Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155646/59.

(130190662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**SC2ie et CDL S.à r.l., Société Commerciale Inter Industrie Européenne et Compagnie de Diffusion Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 84, Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.813.

L’an deux mil treize, le vingt-quatre septembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

ont comparu:

1.- Madame Edith Marie Alice LABOUREL, née à Bron (F) le 21 janvier 1964, sans profession, veuve de Monsieur Pascal ANDRES, demeurant à Eurville Bienville (F) (52410), Cour des Equipages,

2.- Monsieur Johann Jean Michel HAAG ANDRES, né à Forbach (F) (57600) le 02 mars 1988, mécanicien, célibataire, demeurant à Stiring Wendel (F) (57350), Logement 15, 10 rue Ingénieur Kind

3.- Monsieur Alexandre Gérard ANDRES, né à Saint Dizier (F) (52100), le 16 avril 1993, étudiant, célibataire, demeurant à Eurville Bienville (F) (52410), Cour des Equipages

4.- Monsieur Thomas Jean René ANDRES, né le 14 juillet 1995 à Saint Dizier (F), étudiant, célibataire, demeurant à Eurville Bienville (F) (52100), Cour des Equipages

5.- Madame Sophie Marie Jeanine ANDRES, née à Saint Dizier (F) (52100) le 6 janvier 1998, lycéenne, célibataire, demeurant à Eurville Bienville (F) (52410), Cour des Equipages

Madame Edith Marie Alice LABOUREL, prénommée, agissant en son nom personnel et au nom de sa fille mineure Sophie ANDRES, prénommée, en vertu d'une ordonnance donnée par le Juge des Tutelles des mineurs du Tribunal de Grande Instance de Chaumont (F) en date du 14 juin 2013.

Les trois comparants, Monsieur Johann Jean Michel HAAG ANDRES, Monsieur Alexandre Gérard ANDRES et Monsieur Thomas Jean René ANDRES, prénommés, ici représentés par Madame Edith Marie Alice LABOUREL, prénommée, en vertu de procurations sous seing privé dressées par Monsieur Johann Jean Michel HAAG ANDRES, prénommé, à Stiring-Wendel le 17 septembre 2013,

par Alexandre Gérard ANDRES, prénommée, à Eurville Bienville (F), le 31 août 2013

par Thomas Jean René ANDRES, prénommée, à Eurville Bienville (F), le 31 août 2013

Lesquelles procurations et l'ordonnance précitée, après avoir été signées ne varietur, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Que Monsieur Pascal, Jean, Michel ANDRES, né le 21 août 1959 à Sarreguemines, ayant demeuré en dernier lieu à Eurville Bienville (F) (52410), Cour des Equipages est décédé le 20 novembre 2012 à Saint-Dizier,

Qu'il était associé unique de la société Société Commerciale Inter Industrie Europeenne et Compagnie De Diffusion Luxembourgeoise s.à r.l.

Que suite à son décès, les parts sociales de la société appartiennent à son épouse survivante Madame Edith LABOUREL, prénommée pour 5/8 en pleine propriété et pour 3/8 en usufruit et pour chacun de ses quatre enfants pour 3/32 en nu-propriété lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «SC2IE et CDL», a été constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, alors de résidence à Wiltz, en date du 29 janvier 1998, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 11 juin 1998, numéro 419;

- que les statuts de la société à responsabilité limitée «SC2IE et CDL», n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 106.813;

- qu'elle a un capital de douze mille trois cents quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68.- EUR) divisé en cinq cent (500) parts sociales

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «SC2IE et CDL» avec siège social à L-9515 Wiltz, 84, Grande-Duchesse Charlotte.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première Résolution*

L'assemblée constate que le gérant actuel Monsieur Pascal Jean Michel ANDRES est décédé et demande au préposé du Registre de commerce et des sociétés de le rayer de sa fonction de gérant unique.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Serge Bour, demeurant à F-57730 Folschviller, 4, Rue de Metz, né le 8 mai 1967 à Saint-Avold.

#### *Troisième Résolution*

L'assemblée décide de restructurer le capital social pour qu'il soit porté à douze mille quatre cent euros (12.400 EUR) représenté par quatre cent (400) parts sociales d'une valeur de trente et un (31) euros chacune.

Suite à la dévolution successorale, le capital sera désormais réparti comme suit:

- Madame Edith Labourel, prénommée, pleine propriété . . . . .	250
Usufruit . . . . .	150
- Monsieur Jean HAAG ANDRES, prénommé, nu-propriété . . . . .	37.5
- Monsieur Alexandre ANDRES, prénommé, nu-propriété . . . . .	37.5
- Monsieur Thomas ANDRES, prénommé, nu-propriété . . . . .	37.5
- Madame Sophie ANDRES, prénommée, nu-propriété . . . . .	37.5
	<hr/>
Total des parts: . . . . .	400 parts sociales

#### *Quatrième Résolution*

L'assemblée décide de changer l'article 4 des statuts, relatif au capital social qui sera désormais comme suit:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cent Euros (12.400 EUR) divisé en quatre cent parts sociales (400) de trente et un euros (31 EUR) chacune.»

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (1000.€)

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Labourel, Bour Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 27 septembre 2013. Relation: WIL/2013/622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013155629/83.

(130190337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Analystes Assureurs Associés Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 100, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.557.

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ANALYSTES ASSUREURS ASSOCIES LUX S.A.» (numéro d'identité 2013 22 06 180), avec siège social à L-4940 Bascharage, 100, avenue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 176.557, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 mars 2013, publié au Mémorial C, numéro 1352 du 7 juin 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory POTIER, gérant de société, demeurant à Sorbey (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de dix-neuf mille euros (€ 19.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à cinquante mille euros (€ 50.000,-), avec émission de cent quatre-vingt-dix (190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération.

3) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de dix-neuf mille euros (€ 19.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à cinquante mille euros (€ 50.000,-), avec émission de cent quatre-vingt-dix (190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

### Souscription - Libération

L'assemblée accepte la souscription de la prédite augmentation de capital par l'unique actionnaire actuelle, à savoir Madame Céline POTIER, employée privée, demeurant à F-55230 Sorbey, rue des Quatre Jours.

Laquelle unique actionnaire actuelle, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Grégory POTIER, prénommé, en vertu de la procuration dont question ci-dessus, a déclaré souscrire aux susdites cent quatre-vingt-dix (190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune et les libérer par des paiements en espèces, de sorte que le montant de dix-neuf mille euros (€ 19.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Al. 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (€ 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: POTIER, DONDLINGER, J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 octobre 2013. Relation: CAP/2013/4076. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 6 novembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013155731/67.

(130190389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

### **AMR Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.867.

L'an deux mille treize, le neuf octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé;

### ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Robert BAUD, demeurant à CH-1936 Verbier, Chemin d'Alani 17 (Suisse);
- 2) Madame Anne-Marie BOURLES, épouse BAUD, demeurant à CH-1936 Verbier, Chemin d'Alani 17 (Suisse);
- 3) Madame Blandine BAUD, demeurant à F- 77860 Saint-Germain-sur-Morin, 5 Rue des Prés (France);
- 4) Madame Véronique BAUD, demeurant à F-77860 Couilly Pont-aux-Dames, 200 rue Berthault (France);
- 5) Madame Valérie BAUD, demeurant à demeurant à F-77860 Couilly Pont-aux-Dames, 200 rue Berthault (France);
- 6) Monsieur Vincent BAUD, demeurant à F-77860 Couilly Pont-aux-Dames, 200 rue Berthault (France).

Tous sont ici représentés par Monsieur Fabrice GEIMER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, (le "Mandataire"), en vertu de six procurations donnée sous seing privé; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "AMR Immobilier S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 165867, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 511 du 27 février 2012,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 décembre 2011, en date du 4 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 323 du 9 février 2013;

- Que les comparants sont les seuls associés actuels (les "Associés") de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée"), à laquelle ils se considèrent comme étant valablement convoqués, et ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre millions sept cent cinquante-cinq mille neuf cents euros (4.755.900,- EUR) à quatre millions huit cent quatre-vingt mille neuf cents euros (4.880.900,- EUR), par l'émission de cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales nouvelles d'un euro (1,-EUR), jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la société.

Les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Robert BAUD, pré-qualifié, cent vingt-cinq mille parts sociales en usufruit, . . . . .	125.000
2) Madame Blandine BAUD, pré-qualifiée, trente et un mille deux cent cinquante parts sociales en nue-propiété, . . . . .	31.250
3) Madame Véronique BAUD, pré-qualifiée, trente et un mille deux cent cinquante parts sociales en nue-propiété, . . . . .	31.250
4) Madame Valérie BAUD, pré-qualifiée, trente et un mille deux cent cinquante parts sociales en nue-propiété, . . . . .	31.250
5) Monsieur Vincent BAUD, pré-qualifié, trente et un mille deux cent cinquante parts sociales en nue-propiété, . . . . .	31.250
Total: cent vingt-cinq mille parts sociales, . . . . .	125.000

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs comme suit:

Pour le Souscripteur 1):

- moyennant un apport en nature de l'usufruit de cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale dans le capital de la société civile constituée et existant sous les lois de France "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MORIN LECLERC", établie et ayant son siège social à F-75009 Paris, 5, rue Meyerbeer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 313 577 744 (ci-après "SCI MORIN LECLERC") (l'"Apport 1");

Pour le Souscripteur 2):

- moyennant un apport en nature de la nue-propiété de vingt-cinq (25) parts sociales sans désignation de valeur nominale dans le capital de la société "SCI MORIN LECLERC", pré-désignée, (l'"Apport 2");

Pour le Souscripteur 3):

- moyennant un apport en nature de la nue-propiété de vingt-cinq (25) parts sociales sans désignation de valeur nominale dans le capital de la société "SCI MORIN LECLERC", pré-désignée, (l'"Apport 3");

Pour le Souscripteur 4):

- moyennant un apport en nature de la nue-propiété de vingt-cinq (25) parts sociales sans désignation de valeur nominale dans le capital de la société "SCI MORIN LECLERC", pré-désignée, (l'"Apport 4");

Pour le Souscripteur 5):

- moyennant un apport en nature de la nue-propiété de vingt-cinq (25) parts sociales sans désignation de valeur nominale dans le capital de la société "SCI MORIN LECLERC", pré-désignée, (l'"Apport 5" et avec l'Apport 1, l'Apport 2, l'Apport 3, et l'Apport 4, les "Apports");

de telle sorte que par l'effet de la subrogation réelle conventionnelle leurs apports respectifs réalisés conjointement ont été rémunérés par des parts sociales soumises aux mêmes démembrements que les biens apportés.

#### *Evaluation des apports*

Les Apports sont estimés à au moins cent vingt-cinq mille Euros (125.000,-EUR), en vertu du "rapport et certificat" établi par le gérant de la société dont les parts sociales sont apportées (le "Rapport").

Par rapport aux apports ainsi faits, les Associés se donnent mutuellement quittance et en ce qui concerne l'évaluation des Apports en libération du capital social, ils en assument l'entière responsabilité en se basant sur l'estimation des sociétés apportées au 31 décembre 2012.

Le Rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le Mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés ainsi constitués ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts, dont la rédaction aura désormais la teneur suivante:

**Version française:**

" 5.1. Le capital social est fixé à quatre millions huit cent quatre-vingt mille neuf cents euros (4.880.900,- EUR), représenté par quatre millions huit cent quatre-vingt mille neuf cents (4.880.900) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

**Version anglaise:**

" 5.1. The share capital is set at four million eight hundred and eighty thousand nine hundred Euros (4,880,900.- EUR), represented by four million eight hundred and eighty thousand nine hundred (4,880,900) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

*Constataion*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise quant à la modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts; sur demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2013. LAC/2013/46813. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155790/107.

(130191447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Aventura Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.345.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le trente octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Madame Alessandra TETI, conseillère commerciale, née à Rome (Italie), le 9 septembre 1962, demeurant à I-00136 Rome, Via Plotino 25,

ici représentée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "AVENTURA FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82345, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1151 du 12 décembre 2001;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente et une (31) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.0000,-EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que la société "AVENTURA FINANCE S.A." est propriétaire des éléments immobiliers suivants, à savoir:

*Désignation*

Un appartement situé à Rome, Via della Pelliccia 21-22, rez-de-chaussée, première et deuxième étages, recensé dans le Nuovo Catasto Edilizio Urbano (NCEU) comme suit: feuille 497, numéro 181, subdivision 501, zone censitaire 2, catégorie A/3, classe 3, contenu 6,5 pièces, superficie cadastrale 174 mq, rente cadastrale EUR 1.426,71.

*Origine de propriété*

La Société est devenue propriétaire de l'immeuble pré-décrit pour l'avoir acquis suivant acte reçu par Enrico PARENTI, notaire de résidence à Rome (Italie), en date du 10 juillet 2001, une copie dudit acte d'acquisition, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

6) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

7) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

8) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

9) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société, y compris les biens immobiliers cités ci-devant sous le point 5) et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 8);

10) Qu'étant donné qu'il s'agit d'une cession vis-à-vis d'une personne physique qui n'agit pas dans l'exercice d'une activité commerciale, artistique ou professionnelle, et ayant pour objet immobilier l'usage d'habitation et des appartenances y relatives, l'Actionnaire Unique demande que la base imposable aux fins d'imposition fiscale selon la loi italienne soit constituée à partir de la valeur cadastrale de l'immeuble;

11) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

12) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

13) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

14) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2013. LAC/2013/49689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155801/69.

(130190707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**C.P.C. SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.553.

L'an deux mille treize, le quinze octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "C.P.C. S.A." (numéro d'identité 2009 22 12 808), avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 70.553, constituée sous la dénomination de «EuroLuxPatent S.A.» suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, en date du 2 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 703 du 22 septembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, de résidence

à Mondorf-les-Bains, en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial C, numéro 1493 du 3 août 2009, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «C.P.C. S.A.».

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

2) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cent dix-neuf mille euros (€ 119.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000.-) à cent cinquante mille euros (€ 150.000.-), sans émission d'actions nouvelles.

3) Souscription et libération.

4) Remplacement des mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale existantes par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante euros (€ 150.-) chacune.

5) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent dix-neuf mille euros (€ 119.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000.-) à cent cinquante mille euros (€ 150.000.-), sans émission d'actions nouvelles.

#### *Souscription - Libération*

L'assemblée accepte la souscription de la prédite augmentation de capital par l'actionnaire unique actuel, à savoir la société anonyme «TOPHET S.A., SPF», avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 28.710.

Laquelle société «TOPHET S.A., SPF», ici représentée par Monsieur Jeannot DIDERRICH, prénommé, a déclaré souscrire la totalité de la prédite augmentation de capital et la libérer intégralement par des paiements en espèces, de sorte que le montant de cent dix-neuf mille euros (€ 119.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale existantes par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante euros (€ 150.-) chacune.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux prédites résolutions, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

#### **a) version allemande:**

« **Art. 3. Abs. 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINHUNDERTFÜNFZIGTAUSEND EURO (€ 150.000.-), eingeteilt in EINTAUSEND (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EINHUNDERTFÜNFZIG EURO (€ 150.-), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.»

**b) version anglaise:**

« **Art. 3. Par. 1.** The subscribed capital is set at ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (€ 150.000.-) represented by ONE THOUSAND (1.000) shares with a par value of ONE HUNDRED AND FIFTY EURO (€ 150.-) each, carrying one voting right in the general assembly.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille trois cent cinquante euros (€ 1.350.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIDERRICH, DEMEYER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 octobre 2013. Relation: CAP/2013/4026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 6 novembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013155739/82.

(130190391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**LP Parent S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.515.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named LP PARENT S.C.A., with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 157.515.

The aforesaid company was incorporated by deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on December 10, 2010, published in the Mémorial C number 295 on February 12, 2011, the articles of incorporation have never been amended.

The meeting is chaired by Sébastien Rimlinger with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, employee with professional address in Luxembourg.

The bureau establishes the attendance list, that, after having been signed "ne varietur" by the shareholders presents or represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present deed to be submitted to the registration procedure.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. according to the attendance list, all the shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, are presents or represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up the company on voluntary liquidation;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers;
3. Discharge to the General Partner and to the statutory auditor;
4. Miscellaneous.

The General Meeting of the shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

### *Second resolution*

The general meeting decides to appoint as liquidator General Atlantic Coöperatief U.A., having its registered office at Herikerbergweg 152, NL-1101 CM Amsterdam Zuidoost (The Netherlands) registered with the Trade Register of Amsterdam with number 34278003.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

### *Third resolution*

The meeting gives discharge to the General partner and to the statutory auditor for their mandates until today.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

### **Suit la version française:**

L'an deux mille treize le trente septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société en commandite par actions luxembourgeoise, dénommée LP PARENT S.C.A. ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg à la section B sous le numéro 157.515.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 295 du 12 février 2011 et ses statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Sébastien Rimlinger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Flora Gibert ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Décharge au Gérant Commandité et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

### *Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur, la société General Atlantic Coöperatief U.A., ayant son siège social à Herikerbergweg 152, NL-1101 CM Amsterdam Zuidoost (Pays Bas) immatriculée au Registre du commerce d'Amsterdam sous le numéro 34278003.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge au gérant commandité et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: S. RIMLINGER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44684. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013155466/106.

(130190370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**LP, SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.513.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September  
Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.  
Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named LP S.A., with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A avenue J.F. Kennedy registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 157513.

The aforesaid company was incorporated by deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on December 10, 2010, published in the Mémorial C number 294 on February 12, 2011, the articles of incorporation have never been amended.

The meeting is chaired by Sébastien Rimlinger with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, employee with professional address in Luxembourg.

The bureau establishes the attendance list, that, after having been signed ne varietur by the shareholders presents or represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present deed to be submitted to the registration procedure.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. according to the attendance list, all the shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, are presents or represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up the company on voluntary liquidation;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers
3. Discharge to the Directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The General Meeting of the shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

*Second resolution*

The general meeting decides to appoint as liquidator General Atlantic Coöperatief U.A., having its registered office at Herikerbergweg 152, NL-1101 CM Amsterdam Zuidoost (The Netherlands) registered with the Trade Register of Amsterdam with number 34278003.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

*Third resolution*

The meeting gives discharge to the directors and the statutory auditor for their mandates until today.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

**Suit la version française:**

L'an deux mille treize le trente septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée LP S.A. ayant son siège social à L-1855 Luxembourg 46A avenue J.F. Kennedy, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg à la section B sous le numéro 157513.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné, en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 294 du 12 février 2011 et ses statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Sébastien Rimlinger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Flora Gibert ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur, la société General Atlantic Coöperatief U.A., ayant son siège social à Herikerbergweg 152, NL-1101 CM Amsterdam Zuidoost (Pays Bas) immatriculée au Registre du commerce d' Amsterdam sous le numéro 34278003.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: S. RIMLINGER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44686. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013155467/105.

(130190533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

**Fernand Kieffer et Cie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9577 Wiltz, 41, rue de Winseler.

R.C.S. Luxembourg B 101.924.

—  
DISSOLUTION

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE CINQ NOVEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

ONT COMPARU:

1) La société anonyme ARDENNES CHAUFFAGE S.A., avec siège social à L-9577 Wiltz, 41, route de Winseler, RCS Luxembourg B92971, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Fernand KIEFFER, maître installateur de chauffage, demeurant à L-9577 Wiltz, 41, route de Winseler;

2) Monsieur Fernand KIEFFER, préqualifié, agissant en nom personnel.

«les associés»

tous deux représentés par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, soussigné,

«le Mandataire»

en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 18 octobre 2013, lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés de la société FERNAND KIEFFER ET CIE s.à r.l., représentant ensemble l'intégralité de son capital social.

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée FERNAND KIEFFER ET CIE s.à r.l., immatriculée au R.C.S. Luxembourg B101924, avec siège social à L-9577 Wiltz, 41-43, route de Winseler, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 21 juillet 1992, publié au Mémorial C, page 27352 de 1992.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124,- (cent vingt-quatre euros) chacune, entièrement libérées, et détenues comme suit:

- ARDENNES CHAUFFAGE S.A.: dix (10) parts sociales,
- Fernand Kieffer: quatre-vingt-dix (90) parts sociales.

3. Que les associés, en tant que propriétaires de l'intégralité des parts sociales, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa liquidation aux droits des parties, dérogeant aux dispositions de l'article 14 des statuts.

4. Que les associés connaissent parfaitement la situation financière de la Société et déclarent que l'activité de la Société a cessé, que la liquidation de la société a été accomplie en respectant les droits respectifs des parties et que les associés prennent à leur charge les actifs, passifs et engagements financiers de la Société, chacun proportionnellement au nombre de parts sociales détenues, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement, indivisiblement et solidairement de tous les engagements sociaux.

5. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

6. Que le Mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société anonyme ARDENNES CHAUFFAGE S.A. à L-9577 Wiltz,

8. Que le montant des frais, charges et rémunérations quelconques incombant à la Société du chef des présentes s'élèvera approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Mandataire, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. VAN HEES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 novembre 2013. Relation: RED/2013/1858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013155969/57.

(130191125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

#### **Linisi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 104.186.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Robert WAYAFFE, indépendant, né à Verviers (Belgique), le 22 mars 1955, demeurant à CH-1568 Portalban, 1, La Rape (Suisse),

ici représenté par Monsieur Frédéric Goosse, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Portalban (Suisse), le 1<sup>er</sup> octobre 2013,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour êtres enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «Linisi, S.à r.l.» établie et ayant son siège social à L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.186 (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 10 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 378 du 7 août 1996,

modifiée à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2651 du 20 novembre 2007.

Que la Société a un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libéré;

Que le comparant est devenu le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la société «Linisi, S.à r.l.» en vertu des statuts tels que publiés, ainsi que d'une cession de parts sous seing privé du 1<sup>er</sup> août 2013, déposée le 26 septembre 2013, LI30164801, aux termes de laquelle sa co-associée Madame Bernadette Quertinmont, lui a cédé ses 125 parts sociales de la Société,

De laquelle cession de parts copie conforme restera, après signature «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles;

Sur ce, Monsieur Robert WAYAFFE, agissant en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter la susdite cession au nom de la société «Linisi, S.à r.l.», conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Il a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite le comparant agissant comme ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de dissoudre la société «Linisi, S.à r.l.», avec effet immédiat sans liquidation.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et en connaître parfaitement la situation financière;

Que la Société ne possède pas d'immeuble ni de part(s) d'immeuble(s);

En sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg. Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Goosse, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49492. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156100/58.

(130191240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of November.

Before US Maitre Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd., a company incorporated and governed under the laws of Canada, having its registered address at 700 West Georgia Street, 25<sup>th</sup> Floor, Vancouver BC V7Y 1B3, Canada, and registered with the Industry Canada under number 7728875, acting for and on behalf of its Luxembourg branch, namely MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Branch, having its registered address at L-1145 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 97.990,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy,

the said proxy, signed ne varietur by proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.", having its registered office at L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 98.787 (NIN 2012 2435 416), incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on the 12<sup>th</sup> of January 2004, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 300 of March 16, 2004,

The Company's articles of association have been amended at several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24<sup>th</sup> of August 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2418 of September 28, 2012.

II. The Company's share capital is set at three million twenty-two thousand U.S. Dollars (USD 3,022,000.-), represented by one billion one hundred and forty-two million nine hundred and ninety-four thousand eight hundred and fourteen

(1,142,994,814) ordinary shares without nominal value and one hundred and twenty- one thousand fifty-four (121,054) voting mandatory redeemable preferred shares without nominal value

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to transfer, retroactively to November 1, 2013, the registered office of the Company from its current address set at L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison to L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend therefore article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording: " Article 5. Registered Office

The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Echternach. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille treize, le quatre novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd., une société constituée et régie par les lois du Canada, ayant son siège social au 700 West Georgia Street, 25th Floor, Vancouver BC V7Y 1B3, Canada, et enregistrée auprès de l'administration "Industry Canada" sous le numéro 7728875, agissant au nom et pour le compte de sa succursale luxembourgeoise, nommément MacDonald, Dettwiler and Associates (Luxembourg), Luxembourg Brandi, ayant son siège social à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.990,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.», ayant son siège social à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98.787 (NIN 2012 2435 416), constituée suivant un acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2004, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 300 du 16 mars 2004.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 août 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2418 du 28 septembre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois millions vingt-deux mille Dollars U.S. (3.022.000,- USD), représenté par un milliard, cent quarante-deux millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatorze (1.142.994.814) parts sociales ordinaires sans valeur nominale et cent vingt-et-un mille cinquante- quatre (121.054) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire avec droit de vote et sans valeur nominale.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique a décidé de transférer, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2013, le siège social de la Société de son adresse actuelle située à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal.

*Deuxième résolution*

L'associée unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts en conséquence pour lui donner la teneur suivante: "

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 novembre 2013.

Référence de publication: 2013156145/107.

(130190995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Newan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 76.019.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille treize,

Le trente octobre,

Pardevant Nous, Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "NEWAN S.A., en liquidation", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 76019,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 690 du 25 septembre 2000 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 2 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2639 du 29 octobre 2011.

La séance est ouverte à 08.30 heures

sous la présidence de Monsieur Jean Nicolas dit John WEBER, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy LANNERS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HILGER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Rapport du commissaire à la vérification de la liquidation;
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la vérification de la liquidation;
- 3) Clôture de la liquidation;

4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée. Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2013, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation FIDU-CONCEPT SARL avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 38 136, et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente Assemblée.

Ensuite, ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

*Première résolution*

L'Assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes présentés par le liquidateur.

*Deuxième résolution*

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière sans réserve ni restriction à John Weber, conseil fiscal, né le 17 mai 1950 à Wiltz, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société NEWAN S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Finalement,

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 08.50 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. HERMANS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 novembre 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013156178/69.

(130191045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Onesubsea Lux BRL Sàrl, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Cameron Lux BRL Sàrl).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.348.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of October,

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

ONESUBSEA LUX SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under number B 175.693;

duly represented by Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity ONESUBSEA LUX SARL, is the sole partner of CAMERON LUX BRL SARL, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.348 and incorporated by a deed of the undersigned notary on July 8, 2010, published in Mémorial C number 1744 on August 26, 2010 (the "Company").

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

- Decision to change the name of the Company from CAMERON LUX BRL SARL into ONESUBSEA LUX BRL SARL;
- Subsequent amendment of article 2 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed amendment.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole partner resolves to change the name of the Company from CAMERON LUX BRL SARL into ONESUBSEA LUX BRL SARL.

#### *Second resolution*

The sole partner resolves to amend article 2 of the by-laws of the Company in order to reflect the above resolutions, which now reads as follows:

**Art. 2.** The denomination of the Company is ONESUBSEA LUX BRL SARL.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

#### *Costs*

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 1,100 (one thousand one hundred Euros).

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, soussigné;

#### **A COMPARU**

ONESUBSEA LUX SARL, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.693,

ici représentée par Maître Cécile JAGER, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, ONESUBSEA LUX SARL, est l'associé unique de CAMERON LUX BRL SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 154.348, constituée suivant acte reçu par acte du notaire soussigné en date du 8 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 28 août 2010 numéro 1744 (la «Société»).

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

154744

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de CAMERON LUX BRL SARL en ONESUBSEA LUX BRL SARL.

*Deuxième résolution:*

En vue de refléter la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** La dénomination de la Société est ONESUBSEA LUX BRL SARL.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 1.100 (mille cent euros)

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 octobre 2013. LAC / 2013 / 49463. Reçu 75.-€.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155861/90.

(130191429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**NIERLE Media A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 3, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 103.113.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am neun und zwanzigsten Oktober

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle SCHWACHTGEN, mit Amtssitz in Wiltz.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Nierle Media A.G.", mit Sitz in L-9570 Wiltz, Rue des Tondeurs, 3, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar, André Jean-Joseph SCHWACHTGEN am 21. September 2004 gegründet. Diese Urkunde wurde im Gesetzblatt «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» Nummer 1206 vom 25. November 2004 veröffentlicht, mehrmals abgeändert, und zuletzt aufgrund einer Urkunde des Notars Joëlle SCHWACHTGEN, vom 16. Oktober 2012, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2806 vom 20. November 2012 laut welcher die vorbezeichnete Gesellschaft in Liquidation gesetzt wurde,

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Abdel IDRISSE, wohnhaft in D-52499 Baesweiler, 12, Fliesstrasse, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Monsieur Patrick SERVAIS berufsansässig in Wiltz.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Antonio PETRACCA, berufsansässig in Wiltz.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde gesetzes- und statutengemäß einberufen.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1) Vorlegung des Berichtes des Liquidators und des Prüfungskommissars.
- 2) Entlastung des Liquidators, des Prüfungskommissars sowie der Organe der Gesellschaft.
- 3) Beschluss über die definitive Auflösung der Gesellschaft.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise Mandatare überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den (618) sechs hundert acht zehn sich in Umlauf befindlichen Aktien sechs hundert acht zehn (618) Aktien bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

*Vorlage des Berichts des Liquidators und des Prüfungskommissars*

Die Versammlung nimmt Kenntnis vom Bericht des Liquidators, International Business Performers Sàrl, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-9570 Wiltz, 9, Rue des Tondeurs, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 91.644., über die Abwicklung der Liquidation und die Verwertung der Aktiva der Gesellschaft.

Die Versammlung nimmt Kenntnis vom Bericht des Prüfungskommissars International Business Councilors Sàrl, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-9570 Wiltz, 9 Rue des Tondeurs, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 39.503.

Welcher Berichte nach „NE VARIETUR“ Unterzeichnung durch die Kompargenten gegenwertiger Urkunde beigebogen bleiben.

*Zweiter Beschluss*

*Annahme des Prüfungsberichtes*

Die Versammlung nimmt, nach einer nochmaligen Überprüfung der Konten, den Liquidationsbericht sowie den Bericht des Prüfungskommissars an und erteilt Ihnen volle Entlastung für Ihre Mandate.

Die Versammlung erteilt dem Verwaltungsrat ebenfalls Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

*Dritter Beschluss*

*Abschluss der Liquidationsprozedur*

Die Versammlung schließt die Liquidation ab und stellt fest, dass die Gesellschaft "Nierle Media A.G." endgültig aufgelöst ist.

Die Versammlung bestimmt schließlich, dass alle Bücher, Register und Dokumente, die die Gesellschaft betreffen, für eine Dauer von mindestens fünf (5) Jahren in D-52489 Baesweiler, Arnold Sommerfeld, Ring 40, aufbewahrt werden.

Die Aktionäre übernehmen persönlich alle Schulden der Gesellschaft, erklären jedoch genügend Provision zur Deckung dieser Schulden zu haben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Idrissi, Servais, Petracca, Joëlle SCHWACHTGEN,

Enregistré à Wiltz, le 31 octobre 2013. relation: WIL/2012/725. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,00).

*Le Receveur (signé): Pletschette.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt um zu Verwaltungszwecken zu dienen.

Wiltz, den 08 November 2013.

Référence de publication: 2013156181/69.

(130191039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Presidential Nursing Homes Holdings II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Great German Nursing Homes B).**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 133.031.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty ninth day of October.

Before Us, the undersigned, Maître Joseph Elvinger, Civil law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Revcap Estates 32 Limited, a private limited company, having its registered office at 20, Balderton Street, GB - W1K 6TL London and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 6064902, and

Presidential Properties Limited, a private limited company, having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, BVI - Tortola and registered with the Registrar of Companies for the British Virgin Islands under number 177616, here represented by Flora Gibert, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "Great German Nursing Homes B", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office is at 2a, Rue des Capucins, L-1313 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.031 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg), dated 15 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2742 (page 131597) on 28 November 2007, whose articles of association (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The Shareholders, representing the whole corporate capital of the Company and represented as indicated above, require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to change the corporate name of the Company from Great German Nursing Homes B into "Presidential Nursing Homes Holdings II".

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Shareholders resolve to amend the English and German version of article 3 of the Articles of the Company, which shall henceforth respectively read as follows:

" **Art. 3.** The private limited liable Company is incorporated under the name of Presidential Nursing Homes Holdings II."

" **Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung besteht unter dem Namen Presidential Nursing Homes Holdings II."

*Costs and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the Shareholders signed together with the notary the present deed.

**Suït la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**ONT COMPARU:**

Revcap Estates 32 Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, Balderton Street, GB - W1K 6TL Londres et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6064902, et

Presidential Properties Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 146, Wickhams Cay 1, Road Town, BVI - Tortola et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Îles Vierges britanniques sous le numéro 177616,

ici représentés par Flora Gibert, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu des procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "Great German Nursing Homes B" (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au 2a, Rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.031, constituée par un acte rédigé par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et

Association numéro 2742 (page 131597) en date du 28 novembre 2007 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

Les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représentés comme indiqué ci-dessus, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de Great German Nursing Homes B en "Presidential Nursing Homes Holdings II".

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier les versions anglaise et allemande de l'article 3 des Statuts, lesquels auront dorénavant respectivement la teneur qui suit:

" **Art. 3.** The private limited liable Company is incorporated under the name of Presidential Nursing Homes Holdings II."

" **Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung besteht unter dem Namen Presidential Nursing Homes Holdings II."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire des Associés, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire des Associés a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49726. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013155988/92.

(130190900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Am Bonneshof S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.810.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of October.

Before Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Triathlon Beteiligungen GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, with registered office at Dornbusch 4, D-20095 Hamburg, Germany and registered with the Handelregister at the Lower Court of Hamburg under number HR B 79773,

here represented by Mr. Patrice Gallasin, by virtue of a power of attorney given on September 9<sup>th</sup>, 2013,

A copy of said proxy, having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- Triathlon Beteiligungen GmbH is the sole shareholder of Am Bonneshof S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 20, 2011 number 116, having its registered address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 156.810 (the Company).

- the Company has an issued share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- full and complete discharge is granted to the sole manager of the Company for the exercise of his mandate; and
- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the appearing party.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Triathlon Beteiligungen GmbH, une société de droit allemand, ayant son siège social à Dornbusch 4, D-20095 Hamburg (Allemagne), et enregistrée auprès du Handelregister d'Hamburg sous le numéro HR B 79773,

représentée ici par M. Patrice Gallasin, en vertu d'une procuration donnée le 9 septembre 2013,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Triathlon Beteiligungen GmbH est l'actionnaire unique de Am Bonneshof S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 janvier 2011 numéro 116, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 156.810 (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est par conséquent liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège social de la partie comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 49704. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155757/77.

(130191468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Presidential Properties II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Great German Nursing Homes C).**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 133.059.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty ninth day of October.

Before Us, the undersigned, Maître Joseph Elvinger Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Great German Nursing Homes B, a Luxembourg société à responsabilité limitée, having a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office is at 2A, Rue des Capucins, L-1313 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.031 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Flora Gibert, employee residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Great German Nursing Homes C", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office is at 2A, Rue des Capucins, L-1313 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.059 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg), dated 15 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2741 (page 131541) on 28 November 2007, whose articles of association (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder, representing the whole corporate capital of the Company and represented as indicated above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from Great German Nursing Homes C into "Presidential Properties II".

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the English and German version of article 3 of the Articles of the Company, which shall henceforth respectively read as follows:

" **Art. 3.** The private limited liable Company is incorporated under the name of Presidential Properties II."

" **Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung besteht unter dem Namen Presidential Properties II. "

*Costs and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

Great German Nursing Homes B, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au 2A, Rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.031 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Flora Gibert, employée demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "Great German Nursing Homes C" (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant un capital social de 12.500,- EUR, ayant son siège social au 2A, Rue des Capucins, L-1313 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.059, constituée par un acte rédigé par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association numéro 2741 (page 131541) en date du 28 novembre 2007 et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en vertu duquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront actées dans des procès-verbaux ou prises par écrit:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de Great German Nursing Homes C en "Presidential Properties II".

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier les versions anglaise et allemande de l'article 3 des Statuts, lesquels auront dorénavant respectivement la teneur qui suit:

" **Art. 3.** The private limited liable Company is incorporated under the name of Presidential Properties II."

" **Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung besteht unter dem Namen Presidential Properties II."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document. Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49724. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Référence de publication: 2013155990/90.

(130190874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

**Land Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.792.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «LAND IMMO S.A.», ayant son siège social au 93, rue de Mamer L-8081 Bertrange, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, alors notaire de résidence à Sanem, en date du 9 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 989 du 28 juin 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 86.792.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
- 2.- Modification de l'article 6 des statuts de la Société.
- 3.- Acceptation de la démission avec effet immédiat de Monsieur Jean-Jacques SCHERER aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, et décharge.
- 4.- Nomination de «SOCOGESCO INTERNATIONAL SA» en tant que commissaire aux comptes; son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.
- 5.- Divers.

II) L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions, sont renseignés sur une liste de présence; laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique, après avoir été paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire. L'actionnaire unique représenté se reconnaissant valablement convoqués au regard de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale transfère le siège social au 296-298 route de Longwy L-1940 Luxembourg, et, par conséquent, modifie le premier w alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale modifie l'article 6 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le ou les administrateurs sortants sont rééligibles.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission, avec effet immédiat, Monsieur Jean-Jacques SCHERER aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale nomme «SOCOGESCO INTERNATIONAL SA» ayant son siège social au 84, Grand Rue L-1660 Luxembourg, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n° 44.906 aux fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26/09/2013. Relation: LAC/2013/43604. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2013.

Référence de publication: 2013156097/78.

(130191260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2013.

---

**Reluxco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 125.202.

Der korrekte Vorname des Verwaltungsratsmitgliedes Frau de VRIES lautet Magdalena Cornelia.

Der korrekte Vorname des Verwaltungsratsmitgliedes Herr MICHALIDES lautet Maarten Cornelis Maria.

Référence de publication: 2013163831/9.

(130199326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Renov-All Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, route de Rollinggrund.

R.C.S. Luxembourg B 164.497.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163833/9.

(130199502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**PS Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 149.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013163795/9.

(130200224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

---

**Alloy Market S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 11, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 92.756.

*Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 2012*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Alloy Market S.A., tenue au siège social en date du 26 octobre 2012, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Renouveler le mandat d'administrateur pour une durée de cinq ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2017 de:

- Birgit Fischer-Reichertz: D-54664 Auw an der Kyll, 24, Daufenbacher

2) Renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière pour une durée de cinq ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2017 de:

- Birgit Fischer-Reichertz: D-54664 Auw an der Kyll, 24, Daufenbacher

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLOY MARKET S.A.

Référence de publication: 2013163917/17.

(130200622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

---